

PORNIC FOOT



organise un <u>VIDE GRENIER</u>

	RÈGLEMENT
Article 1	Pornic Foot est organisateur d'un Vide Grenier se tenant sur le parking du Marche de la Birochère (accès par la rue des Lavandières) le dimanche 27 juin 2021 de 9 h à 18 h. L'accueil des exposants se fera de 7 heures à 9 heures
Article 2	Le Vide Grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sor autorisés à participer aux « ventes au déballage » en vue de vendre EXCLUSIVEMENT des objets personnels, usagés et qui n'ont pas été achetés pou la revente, deux fois par an au plus, conformément à l'article 21 de la loi 2005-88 du 2 août 2005.
Article 3	L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription a registre de la manifestation. Toute inscription ne sera validée qu'à réception de l fiche d'inscription intégralement remplie et signée, du règlement signé accompagnée de la pièce d'identité et du paiement de l'emplacement, à raiso de 12 € l'emplacement de 3 ml. (Maximum 3 emplacements par exposant)
Article 4	Dès son arrivée, l'exposant se dirigera vers les organisateurs, muni de sa pièc d'identité pour retirer le n° de son emplacement.
Article 5	Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur set sera habilité à le faire, si nécessaire.
Article 6	Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels qui pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animau vivants) L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accider corporel.
Article 7	Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur lieu du vide grenier. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus. Tou pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorité compétentes.
Article 8	La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Tout personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter le lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
Article 9	Le présent règlement est à disposition au siège de Pornic Foot – Maison de Associations – 4 rue de Lorraine – 44210 Pornic, à l'accueil des exposants le jou même de la manifestation et à la buvette le jour même. Seul l'organisateur es autorisé à tenir une buvette.
Article 10	Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation : - de la manifestation pour cause d'intempéries - du fait de l'exposant.
	Signature précédée de la mention manuscrite lu et approuvé